

26/11/2025



Nice, le 28 OCT. 2025

Objet : Renouvellement du label Rivières Sauvages pour l'Estéron

Madame, Monsieur,

Nous avons l'immense plaisir de vous informer que le label Rivières Sauvages a été officiellement renouvelé pour la rivière Estéron, à l'issue du comité de labellisation qui s'est tenu en juin dernier, sous l'égide de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et de l'association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS).

Pour rappel, la rivière Estéron avait obtenu ce label pour la première fois en 2018, pour une durée de cinq ans. Ce renouvellement vient donc confirmer, au terme du processus d'évaluation, la qualité écologique exceptionnelle de la rivière et l'engagement du territoire pour sa préservation.

Cette reconnaissance met en lumière les efforts continus des acteurs locaux : élus, collectivités, gestionnaires, associations, habitants en faveur d'une gestion exemplaire et durable de ce patrimoine naturel remarquable.

Le label Sites Rivières Sauvages est un outil de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant, qui favorise la coopération entre tous les acteurs locaux en plaçant la préservation de la rivière au cœur des priorités. Il permet de mettre en place des actions concrètes pour protéger l'Estéron, tout en encourageant une mobilisation collective et une appropriation affective de la rivière. Ce renouvellement renforce cet engagement et offre une belle opportunité de valoriser et poursuivre la gestion durable de ce patrimoine naturel.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre engagement continu en faveur de la préservation de la rivière Estéron.

Charles Ange GINESY
Président du SMIAGE

Eric MELE
Président du PNR des Préalpes d'Azur